



## PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Cette note pour préciser l'activité des services de la Communauté de Communes de la Forêt suite aux mesures exceptionnelles mises en place pour lutter contre l'épidémie de COVID-19.

Pour rappel, le Président de la République a décidé, jeudi 12 mars 2020, de fermer à partir du 16 mars 2020, les crèches/halte-garderie, les accueils de loisirs et les écoles. Le service enfance et petit enfance ont dû adapter leurs activités afin de se conformer aux réglementations.

Dans les recommandations du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 21 Mars 2020, les collectivités sont incitées à informer la population et diffuser la bonne pratique et à veiller au respect des mesures de confinement. En ce sens, une bannière d'information est présente sur le site de la CCF.

### Elus

Madame la Présidente est joignable en permanence au 07 81 06 06 10.

### Service « Accueil Général »

#### **Accueil physique et téléphonique :**

Il n'y a plus de permanence physique recevant du public dans les locaux de la CCF (pas de besoin recensé pour l'instant).

La permanence téléphonique est assurée par renvoi d'appel sur un téléphone portable.

#### **Courrier :**

Le courrier électronique sur la boîte mail « [contact@cc-foret.fr](mailto:contact@cc-foret.fr) » est relevé en permanence.

Le courrier postal est relevé tous les jours.

#### **Communication :**

Le site internet est régulièrement mis à jour en fonction des nouvelles recommandations de l'Etat.

**Service « Public d'Assainissement Non Collectif »**

**Activités :**

Les contrôles et les vidanges des assainissements individuels continuent d'être réalisés sur le terrain en respectant les gestes barrières.

**Service « Eau et Assainissement »**

**Accueil physique et téléphonique :**

Il n'y a plus de permanence physique

L'accueil téléphonique est renvoyé vers un numéro d'astreinte à la lecture du répondeur.

**Courrier :**

Les mails sont lus en permanence. Le courrier est relevé 3 fois par semaine.

**Activités :**

*Administrative* : Le service traite les demandes d'abonnements et de résiliations, la mensualisation, les devis de demande de raccordements d'« Adduction d'Eau Potable » (AEP) et les « eaux usées » (EU).

*Technique* :

- Un numéro astreinte 24h/24 : **07 52 04 15 99**
- les agents techniques restent joignables par téléphone pour intervenir pour réparation
- Tous les lundis, un agent technique fait la tournée des sites.
- Maintien des activités de pilotage et de suivi des unités de production et de distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées
- Maintien du contrôle de la qualité de l'eau potable en production et en distribution, en privilégiant toutes les actions relatives à la préservation sanitaire de l'eau distribuée (chloration)

**Service « Développement Economique »**

**Accueil physique et téléphonique :**

Il n'y a plus de permanence physique au sein de la CCF pour recevoir les entreprises. Nos partenaires comme Dev 'Up, la CCI, Loire&Orléans ont particulièrement réagi et apportent leur soutien aux collectivités. Une cellule de crise assurée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie répond aux entreprises en difficultés. Si une entreprise se trouvait être en difficulté, le service l'aguillerait vers nos partenaires.

**Courrier :**

Les mails sont lus quotidiennement et une réponse est apportée si nécessaire.

### **Activités :**

Une note d'information a été envoyée par mail à toutes les entreprises du territoire informant des solutions mises en place par la Région. Une réflexion est menée pour envisager l'après-crise, notamment la réglementation de l'attribution d'aides économiques pour relancer l'économie sur le territoire.

Le « service Urbanisme »

### **Accueil physique et téléphonique :**

Pas de permanence physique et téléphonique. Cependant, les administrés peuvent être rappelés s'ils le souhaitent.

### **Courrier :**

Les 3 boîtes mails sont relevées tous les jours :

### **Activités :**

Un suivi des dossiers en cours d'instruction est réalisé via le logiciel. Cependant l'instruction des dossiers est suspendue pour le moment dans l'attente des ordonnances.

Le service « Enfance »

### **Accueil physique et téléphonique :**

L'accueil téléphonique est assuré par le numéro standard CCF et le portable de la responsable.

### **Courrier :**

La boîte mail est surveillée tous les jours de 9 à 18h minimum afin de répondre aux demandes.

### **Activités**

➤ Accueil de Loisirs/Service de Garde :

Le service travaille en coordination avec les écoles et les mairies afin de :

- Recenser les besoins de garde d'enfants de parents professionnels de santé et / ou nécessaires à la gestion de la crise sanitaire.
- Mettre en place de façon coordonnée la prise en charge des enfants confiés.

Un recensement de la disponibilité des professionnels d'animation a été réalisé pour assurer les temps de garde en marge du temps scolaire (périscolaire, mercredi). Des mailings sont envoyés aux familles au fur et à mesure des annonces officielles.

**Accueil des enfants sur 2 pôles (Loury et Neuville). Entre 3 et 5 enfants sur Neuville. Entre 5 et 8 enfants Loury.**

Le traitement administratif est maintenu.

Le forum petit-enfance prévu début juin n'est pour l'instant pas reporté.

➤ Halte-Garderie :

Nous orientons les besoins vers les Relais d'Assistants Maternelles.

Le service « Relais Assistants Maternels »

**Accueil physique et téléphonique :**

Pas d'accueil téléphonique pour l'instant, un renvoi d'appel va être étudié. Les Assistants Maternels qui n'ont pas de mail ont été appelés.

**Courrier :**

La boîte mail est surveillée en permanence.

Service « Comptabilité »

**Accueil physique et téléphonique :**

Pas d'accueil physique ni téléphonique.

**Courrier :**

La boîte mail de la comptabilité est traitée tous les jours.

**Activités :**

Continuité de l'activité à l'identique.